



Dette avant mariage

Par **loulou27220**, le 12/04/2009 à 10:44

Bonjour,
un recours pour le conjoint ?

Par **Marion2**, le 12/04/2009 à 11:34

Bonjour,

Je suppose que la maison est aux deux noms, donc dans ce cas, oui.

Cordialement.

Par **Marion2**, le 12/04/2009 à 19:23

Oui, mais si la maison est aux 2 noms, et le créancier peut se rembourser sur les 50% qui appartiennent à Monsieur.

Essayez d'obtenir un échéancier de remboursement auprès du crédit.